

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 mars 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : M. HOUPERT - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet de réimplantation de la Banque Alimentaire de Bourgogne (BAB) à Dijon

Madame Tenenbaum, au nom de la commission solidarité citoyenneté et démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Quatre millions de personnes ont chaque année, en France, recours à l'aide alimentaire. Ce nombre croît et la demande qui augmente également à Dijon, a fait l'objet d'une réflexion et d'une coordination formalisée des acteurs animée par la Ville de Dijon depuis 2015.

La Banque Alimentaire de Bourgogne (BAB), acteur important de cette coordination, rencontre aujourd'hui, d'importantes difficultés pour poursuivre les missions suivantes :

- lutter activement contre le gaspillage alimentaire,
- collecter, trier et stocker en respectant les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire,
- distribuer les denrées aux associations partenaires,
- contribuer à l'inclusion sociale.

En effet, installée depuis 1990 dans un entrepôt situé à Quetigny, de 624 M2, elle a depuis son installation, plus que doublé son activité.

L'évolution de la réglementation en matière d'hygiène et de conditions de travail, ainsi que le manque de surface de stockage, entraînent des dysfonctionnements importants et le refus de certains approvisionnements, voire leur destruction, privant ainsi les autres acteurs de l'aide alimentaire d'une source de redistribution indispensable.

De plus, la nouvelle loi sur la lutte contre le gaspillage alimentaire modifie les circuits de distribution. En imposant aux grandes surfaces de donner leurs invendus aux associations agréées, le volume a positivement augmenté et de nouveaux circuits tendent à se mettre en place avec des collectes plus nombreuses et moins coordonnées, entre les différents acteurs de l'aide alimentaire.

La Banque Alimentaire de Bourgogne souhaite dans ce contexte, poursuivre son rôle de grossiste alimentaire, en assurant la logistique et en fournissant les denrées alimentaires collectées à ses partenaires.

Aucune extension n'étant possible sur le site actuel d'exploitation, la BAB a donc recherché d'autres locaux plus spacieux susceptibles d'accueillir son activité.

L'ancien bâtiment du Groupement d'achat des fournisseurs pour l'industrie hôtelière et des collectivités (GAFIC) sis rue de Skopje à Dijon, a satisfait au cahier des charges élaboré par la Banque alimentaire. Celle-ci propose d'acquérir ces locaux, avec un aménagement à prévoir d'espaces réfrigérés et de congélation, afin de stocker la totalité de l'aide collectée, de manière coordonnée pour la métropole et la région.

Sa superficie de 4281 m2 suffisante au stockage, permettra également la création d'un atelier de transformation des fruits et légumes en excès et ses nombreux quais de chargement autoriseront une activité accrue, conforme aux réglementations en matière d'hygiène et de sécurité au travail, permettant notamment une collecte plus importante, auprès des grandes et moyennes surfaces.

Ce bâtiment permettra d'accueillir d'autres structures partenaires, telles que l'épicerie sociale et solidaire Epi'sourire, à la recherche de locaux. Des mutualisations de moyens pourront ainsi optimiser le fonctionnement de chaque organisation, comme la collecte des denrées par exemple ou leur stockage.

Le collectif des épicerie sociales de Bourgogne Franche-Comté a par ailleurs engagé une démarche de structuration et pourra installer son siège dans le bâtiment et profiter également de surface de stockage.

L'investissement nécessaire à la réalisation du projet de réimplantation de la BAB s'élève à près de 2 550 000 euros, coûts d'acquisition (1 400 000 €) et d'aménagement (plafonné à 920 000 €) inclus.

Le plan de financement élaboré par la BAB s'équilibre avec un taux de subventions de 60%, soit 1 610 000 €, l'autre partie étant financée à parts égales par l'emprunt et l'autofinancement.

Il s'établit comme suit :

- Subventions État : 510 000 €,
- Région : 300 000 €,
- Conseil Départemental 21 : 300 000 €,
- Ville de Dijon : 300 000 €,
- ADEME : 150 000 €,
- Communes et CD extérieurs : 50 000 €

L'activité de la Banque Alimentaire se situe à l'articulation de multiples politiques ; Politiques sociales et de solidarités naturellement, mais également économie de la distribution, lutte contre le gaspillage ou encore projet alimentaire de territoire.

Afin de permettre à la BAB de s'installer dans un bâtiment adapté qualitativement et quantitativement aux besoins du territoire, en collaboration avec ses partenaires et notamment le réseau des épicerie sociales, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - autoriser le versement d'une subvention de 300 000 € à la Banque Alimentaire de Bourgogne ;

2 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ